

13.

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada rencontre annuellement les autres signataires de tous les Accords de coopération nucléaire afin d'en examiner la mise en oeuvre, et qu'il dépose au Parlement un rapport qui rende compte des résultats de ces rencontres.

Réponse

Le Canada tient régulièrement des consultations bilatérales avec ses principaux partenaires dans le domaine de la coopération nucléaire. Ces consultations permettent d'examiner la mise en oeuvre des accords de coopération nucléaire, et de discuter des questions de politique nucléaire bilatérales et multilatérales d'intérêt commun. Cette pratique sera maintenue, même si ce n'est pas à un rythme annuel pour chaque pays. Le gouvernement s'engage à tenir le Parlement adéquatement informé, compte tenu cependant des limites très réelles imposées par le fait que les consultations entre le gouvernement du Canada et les gouvernements d'autres pays sont confidentielles.